

Décision n° 00–1241 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 24 novembre 2000 relative à l'instruction de la demande d'autorisation présentée par la société Nets SA

L'Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment ses articles L.33–1 et L.36–7 (1°);

Vu la loi n°96–659 du 26 juillet 1996 de réglementation des télécommunications ;

Vu la demande d'extension de la zone de couverture de son autorisation, présentée le 17 mai 2000 et complétée par le courrier reçu le 14 juin 2000 ;

Vu le courrier reçu le 24 octobre 2000, en réponse à celui de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 6 octobre 2000 ;

Après en avoir délibéré le 24 novembre 2000 ;

Décide :

Article 1 –

Sont approuvés :

- le rapport d'instruction relatif à la demande susvisée présentée au nom de la société Nets SA
- le projet d'arrêté d'autorisation annexé.

Article 2 –

Le Président de l'Autorité est chargé de transmettre au secrétaire d'État à l'industrie le rapport d'instruction et le projet d'autorisation annexé à la présente décision.

Fait à Paris, le 24 novembre 2000,

En l'absence du président de l'Autorité,

le membre du collège président la réunion

Roger Chinaud